



Commune de BERTRANGE

ENQUETE COMMODO/INCOMMODO

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 2 :
Exploitation d'un hall polyvalent pour 200 personnes
Centre culturel islamique
2 route d'Arlon, L-8210 MAMER

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Bertrange du **4 janvier 2022 au 19 janvier 2022 inclus** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mamer, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué de la commune de Mamer entendra tous les intéressés qui se présenteront le **jeudi 20 janvier 2022 entre 14.00 et 15.00 heures** au secrétariat communal de Mamer.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 4 janvier 2022

Frank COLABIANCHI
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire